

CAMPUS PUBLIC SAFETY
PARKING & TRANSPORTATION SERVICES
CONSTRUCTION PROJECT GUIDELINES
DOWNTOWN CAMPUS

Construction and maintenance projects, large or small, **have an impact**. The intention of these guidelines is to minimize the inconvenience to the McGill community, improve the coordination between the multiple ongoing projects and facilitate smooth operations and circulation on the downtown campus.

- 1 - There is no free parking at McGill – including for containers and trucks carrying materials required for construction/maintenance projects. Current parking rates can be found on the McGill website at <http://www.mcgill.ca/transport/parking/downtown/>. There is a 20-minute grace period for deliveries.
- 2 - Under most circumstances, the space needed to accommodate large deliveries must be reserved in advance. Parking & Transportation Services must be advised a minimum of **two business days** in advance of container/large deliveries in order to cordon off the delivery zone. **Three business days’** notice is required for cranes, as their presence may require the redirection of traffic. **Note that the use of lifts needs to be authorized by several McGill units. The relevant forms are available from the McGill project manager.** When several projects/sites requiring deliveries/use of lifts/hoists conflict with one another, the final decision on which will be authorized is made by the Project Management unit (Facilities Management and Ancillary Services).
- 3 - Container locations must be approved before the container is brought in. The approval request forms can be found at <http://www.mcgill.ca/transport/containers>
- 4 - Containers must be placed/removed and large deliveries (trucks over 12 meters in length) completed before 08h00 or after 18h00 to avoid traffic congestion on campus. No dump trucks, tractor trailers or concrete trucks may enter campus without advance notice and a person from the project must accompany the vehicle on foot to / from the project site.
- 5 - Normal delivery hours are between 06h00 and 11h00. Delivery trucks must have a waybill/delivery slip for access.

- 6 - Campus traffic/parking rules must be followed. Parking is prohibited in no-parking zones or loading zones. Short-term parking for deliveries is permitted. However, vehicles unattended to after 20 minutes will be ticketed. Parking in spaces designated for persons with disabilities is **strictly prohibited**. There are no exceptions and City of Montreal tickets will be issued.
- 7 - As campus parking spaces are generally reserved for the McGill community, there is no parking available for major projects and very limited parking for maintenance projects.
- 8 - Where space to park is available on the planned site of major projects, a maximum of five (5) access passes can be issued, for **lettered** vehicles only. The general contractor/site manager is responsible for the distribution of the access passes. No vehicles will be allowed to enter/exit the campus without an access pass. The access pass must remain on the vehicle while it is parked at McGill University. Escalating penalties for lost access passes will be applied.
- 9 - Parking can be arranged for maintenance projects on an as-needed basis.

Note that University events (i.e. Convocation) may alter delivery hours. The McGill project manager will advise you of any such events.

For more information, please contact the Parking Office at parking.services@mcgill.ca or at 514-398-4559.

Parking & Transportation Services | Campus Public Safety – Services de stationnement et de transport |
Direction de la protection et de la prévention | **McGill University – Université McGill** |

3465 Durocher, Room 116 | Montreal, Quebec, Canada, H2X 0A8 | Tel: (514) 398-4559 | Fax: (514) 398-2144 | Web: <http://www.mcgill.ca/transport/parking/downtown/> | Email: parking.services@mcgill.ca

DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE LA PRÉVENTION
SERVICE DE STATIONNEMENT ET DE TRANSPORT
DIRECTIVES CONCERNANT LES PROJETS DE CONSTRUCTION
CAMPUS DU CENTRE-VILLE

Quelle que soit leur envergure, les projets de construction et d'entretien **ont des répercussions**. Les directives ci-dessous ont pour objectif d'en minimiser les inconvénients pour la communauté de McGill, d'améliorer la coordination entre les nombreux projets en cours et d'assurer le bon déroulement des activités ainsi qu'une circulation fluide sur le campus du centre-ville.

1 - Il n'y a pas de stationnement gratuit à McGill – cela vaut également pour les conteneurs et les camions transportant les matériaux requis pour les projets de construction et d'entretien. Les tarifs de stationnement en vigueur se trouvent sur le site Web de McGill : <http://www.mcgill.ca/transport/parking/downtown/>. Nous offrons un délai de grâce de 20 minutes pour les livraisons.

2 - Dans la plupart des cas, l'espace de stationnement nécessaire aux livraisons importantes doit être réservé à l'avance. Le Service de stationnement et de transport exige un préavis minimal de **deux jours ouvrables** avant une livraison importante ou l'arrivée d'un conteneur afin de réserver la zone de livraison. Un préavis de **trois jours ouvrables** est exigé pour les grues, la présence de ces dernières pouvant nécessiter un nouveau plan de circulation. **Veillez prendre note que l'approbation de plusieurs unités de McGill est nécessaire pour l'utilisation de chariots élévateurs. Le gestionnaire de projet de McGill peut vous fournir les formulaires nécessaires à cet égard.** Dans le cas où plusieurs projets et chantiers nécessitant des livraisons ou l'utilisation d'élévateurs entrent en conflit les uns avec les autres, c'est l'unité Gestion de projets (Gestion des installations et services auxiliaires) qui établit quelles interventions seront autorisées.

3 – L'emplacement de tout conteneur doit être approuvé avant son installation. Le formulaire de demande d'autorisation est disponible à cette adresse : <http://www.mcgill.ca/transport/containers>.

4 – L'installation ou le retrait d'un conteneur, ainsi que les livraisons importantes (camion d'une longueur supérieure à 12 mètres) doivent avoir lieu avant 08h00 ou après 18h00 pour ne pas entraver la circulation sur le campus. Aucun camion à benne basculante ou véhicule routier gros porteur ni aucune bétonnière ne peuvent accéder au campus sans autorisation préalable. De plus, une personne rattachée au projet doit accompagner le véhicule à pied, et ce, de l'entrée du campus jusqu'au chantier et vice versa.

5 - Les heures de livraison sont de 06h00 à 11h00. Pour avoir accès au campus, les conducteurs des camions de livraison doivent être munis d'une feuille de route ou d'un bon de livraison.

6 - Les règles entourant la circulation et le stationnement sur le campus doivent être respectées. Le stationnement est interdit dans les zones où est affichée une indication à cet effet ou dans les zones de chargement. Le stationnement à court terme pour les livraisons est permis. En revanche, le conducteur d'un véhicule garé plus de 20 minutes devra payer le stationnement. Le stationnement dans les endroits désignés pour les personnes handicapées est **strictement interdit**. Il n'y a pas d'exceptions et des contraventions de la Ville de Montréal seront émises aux contrevenants.

7 - Les espaces de stationnement étant réservés principalement aux membres de la communauté de McGill, il n'existe pas de places de stationnement pour les projets majeurs et un nombre très limité de places pour les projets d'entretien.

8 - Lorsque l'espace occupé par un site de chantier d'un projet majeur comprend de l'espace pour stationner, un maximum de cinq (5) laissez-passer sera émis pour les véhicules **commerciaux (avec lettrage)**. L'entrepreneur général/responsable du site est responsable de la distribution des laissez-passer, lesquels sont exigés pour entrer/sortir au campus. Le laissez-passer doit rester sur le véhicule lorsqu'il est stationné à l'Université McGill. En cas de perte, le titulaire encourt une amende qui augmentera chaque fois qu'un nouveau laissez-passer est requis.

9 - Des autorisations de stationner peuvent être obtenues au besoin pour les projets d'entretien.

Veillez noter que les heures de livraison peuvent être modifiées en raison d'événements spéciaux qui se déroulent sur le campus, dont la collation des grades. Le cas échéant, le gestionnaire de projet de McGill communiquera avec les personnes concernées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de stationnement à parking.services@mcgill.ca ou au 514 398-4559.

Service de stationnement et de transport | Direction de la protection et de la prévention | **Université McGill**
3465, rue Durocher, bureau 116 | Montréal (Québec) Canada H2X 0A8 | Tél. : 514 398-4559 | Téléc. :
514 398-2144 | Web : <http://www.mcgill.ca/transport/parking/downtown/> | Courriel :
parking.services@mcgill.ca

